

Rapport d'activité 2022



UDAF des Ardennes - 38 bd G. Poirier - 08000 Charleville-Mézières

2022, une année encore particulière pour les familles.

Après les années « Covid », la France, l'Europe, ont eu à gérer et à vivre les conséquences de l'invasion russe en Ukraine. Quelle famille ne s'est pas identifiée à ces familles ukrainiennes quittant du jour au lendemain leur pays et migrant en Europe et en France.

2022, l'inflation annuelle s'établit ainsi à + 5,2 % selon l'Insee, impactant directement la vie des familles.

C'est dans ce contexte que l'UDAF, représentante des familles du département, agit.

Nos associations sont toujours plus mobilisées, nos services toujours plus sollicités.

Il en va de notre responsabilité, responsabilité de porter la parole, défendre les intérêts des familles et proposer.

Plus de 18 millions de familles vivent en France. Leurs problématiques sont nos préoccupations : garde d'enfants, logement, précarité, scolarité, loisirs, accompagnement, ... voilà plus que jamais les sujets à porter par l'UDAF, grâce à ses associations, ses services et ses représentations.

N'oublions pas la genèse des UDAF avec l'objectif de fédérer, participer, et impulser.

Bernard LAPLACE - Président de l'Udaf 08

« Une union pour remplir des missions et être un réseau pour les familles »

Missions

1 - PORTE-PAROLE DES FAMILLES

2 - EXPERT DE LEURS REALITES DE VIE

3 - RESEAU DE SERVICES AUX FAMILLES

4 - ANIMATEUR ASSOCIATIF

Réseau de services et de partenaires



4 sites

4 pôles d'activités

83 associations

3 644 adhérents

45 représentations

98 salariés

+ de 3 800 personnes accompagnées

Vie Institutionnelle

	○ Adhérents	2
	○ Relations statutaires	3
	○ Conseil d'Administration et Bureau	4
	○ Réunions institutionnelles	5
	○ Instances régionales et nationales	6
	○ Participation aux réunions et événements	7
	○ Convention d'objectifs	8
	○ Représentations familiales	9

Services

<i>Organigramme</i>		14
○ <i>Services supports</i>		
• Ressources humaines		16
• Administration et Comptabilité		18
○ <i>Action familiale</i>		
• Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes		21
• Médiation familiale		23
○ <i>Logement et Accompagnement Social</i>		
• Maison Relais		26
• 18 / 25 ans « D'abord un toit pour pouvoir vivre »		27
• Inter médiation Locative		28
• Accompagnement Vers et Dans le Logement		29
• Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé		30
• Logements Urgence		32
• Action Logement		33
• Accompagnement financier et budgétaire - PCB		35
○ <i>Accompagnement et protection des personnes</i>		
• Délégué aux Prestations Familiales		38
• Protection Juridique des Majeurs		40
• Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux		42

Répertoire des sigles	44
Crédits	45

Vie Institutionnelle



2 Commissions internes
83 Associations familiales
3 644 Familles adhérentes
19 Administrateurs



Adhérents



Les 83 associations adhérentes à l'Udaf des Ardennes agissent chacune à leur niveau sur diverses thématiques et toujours au bénéfice des familles.

On y retrouve la prise en charge du handicap et l'accompagnement des proches ; l'accompagnement scolaire, la formation, l'éducation ; l'aide au quotidien ; le soutien à la parentalité ; l'animation de la vie locale, les centres de loisirs, les ateliers et les bourses d'échanges.

Les associations ardennaises adhérentes à l'Udaf 08 sont réparties sur l'ensemble du département et sont présentes pour les familles des territoires urbains aux territoires ruraux.



	2021		2022	
		adhérents		adhérents
<i>Mouvements familiaux à recrutement général</i>				
AFC (Association Familiale Catholique)	1	25	1	27
FR (Familles Rurales)	37	1722	41	2361
<i>Mouvements familiaux à recrutement spécifique</i>				
ADMR	29	530	30	497
MFR (Maison Familiale Rurale)	1	112	1	181
ADAPEI (Association Départementale des familles et amis de personnes handicapées mentales)	1	26	1	23
EFA (Enfance et Famille d'Adoption)	1	12	1	8
UNAFAM (Union Nationale des Familiales et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques)	1	58	1	57
APF France Handicap	1	11	1	11
FAVEC (Association départementale des Conjointes survivants et Parents d'Orphelins)	1	86	1	87
Associations familiales non fédérées	5	267	5	392
TOTAL	78	2849	83	3644

<i>Détail des associations non fédérées</i>				
AMPFN Nouvion sur Meuse (Association des Mères et Pères de Familles Nombreuses)	1	82	1	75
Association des Familles de Montcy Notre Dame	1	25	1	23
Association Familiale du plateau de Rocroi	1	9	1	9
Association Familiale intercommunale de Givet	1	98	1	207
UPAF de Nouzonville (Union Populaire d'Action Familiale)	1	53	1	78
TOTAL	5	267	5	392

<i>Membre associé</i>				
- AMAELLES (Association Départementale d'Aide aux Personnes Agées et Handicapées)	1		1	



Fonds spécial

Répartition aux associations et mouvements familiaux

Conformément aux directives de l'UNAF, 10 % du Fonds Spécial perçus par l'UDAF au titre de l'année 2023 seront reversés aux fédérations à recrutement général et associations familiales adhérant à l'UDAF.

- La fédération à recrutement général, en l'occurrence, Familles Rurales perçoit 10 % de ce montant ;
- Le solde est réparti entre les 83 associations familiales, au prorata de leur nombre de familles adhérentes au 31/12/2022.

Soutien aux associations



Sur un plan matériel pour les associations qui en font la demande, l'UDAF, dans la mesure de ses possibilités, met à disposition ses salles de réunion. Par ailleurs, des photocopies peuvent être réalisées et facturées à leur coût de revient.



Conseil d'administration et bureau



LAPLACE Bernard
Président
AMPFN de Nouvion sur Meuse

FABRITIUS Xavier
1^{er} Vice-Président
FR Thin le Moutier

SOUCHON Jean-François
2^{ème} Vice-Président
ADAPEI 08

LEGROUX William
3^{ème} Vice-Président
FR Neufelize

GRANDFILS Marie-Thérèse
Trésorière
FAVEC 08

BILET Nadine
Secrétaire
FR Boulzicourt

ROBQUIN Laurence
Trésorière adjointe
FR Thin le Moutier

VARET Jean-Louis
Secrétaire adjoint
EFA



AMOUR Marie-Liesse
Administrateur
AFC de Charleville-Mézières

DUBOIS Monique
Administrateur
FAVEC 08

GALERON Thierry
Administrateur
MFR Lucquy

HAY Francis
Administrateur
ADMR Sedan et environs

JOSEPH Christian
Administrateur
UNAFAM

LOMBART Anne-Laure
Administrateur
FR Le Chesne

MATHIEU Anne
Administrateur
AFC de Charleville-Mézières

PIOT Hélène
Administrateur
AFC de Charleville-Mézières

TABARY Franck
Administrateur
APF France Handicap

THIERCELET Denis
Administrateur
ADMR Harcy et environs

ZOVI Annie
Administrateur
UPAF de Nouzonville



Réunions institutionnelles



Conseil d'Administration

6 réunions avec une moyenne de 65,8 % de participants.

Bureau

Le Bureau s'est réuni une fois en 2022.

Assemblées Générales extraordinaire et ordinaire

L'**Assemblée Générale extraordinaire** de l'UDAF s'est réunie le 23 juin 2022 à la Maison des Entrepreneurs à Charleville-Mézières. Celle-ci a été amenée à se prononcer sur la proposition de modification des articles 2, 9, 10, 11 et 15 des statuts et des articles 5 et 10 du règlement intérieur de l'UDAF portant principalement sur l'introduction de la voie dématérialisée dans les différentes instances de l'UDAF : assemblée générale, conseil d'administration, bureau et commissions. Ces propositions ont été adoptées à l'unanimité des suffrages présents et représentés (5 050).

S'en est suivie l'**Assemblée Générale ordinaire** de l'UDAF à laquelle 41 associations familiales participaient ou étaient représentées.

Commissions internes

Commission de contrôle

Membres : Mmes GRANDFILS, ROBQUIN (Présidente) et Mrs FABRITIUS, HAY (Vice-président), SOUCHON
La Commission de contrôle s'est réunie :

- le 24 février 2022 afin d'établir et de transmettre à l'UNAF son rapport sur les listes électorales des associations familiales établies au 31 décembre 2021.

Commission de la Médaille de l'enfance et des familles

Membres : Mmes AMOUR, BILET et Mrs LAPLACE, LEGROUX, SOUCHON

Le secrétariat permanent n'a réceptionné aucun dossier de candidature en 2022.

Les membres de cette commission se sont toutefois réunis pour prendre acte des modifications engendrées par la mise en œuvre de la Médaille de l'enfance et des familles (décret n°2022-203 du 17/02/2022).



Assemblées Générales ordinaire et extraordinaire de l'UNAF

L'UDAF n'a pu se rendre à l'Assemblée Générale de l'UNAF des 25 et 26 juin 2022 à Rodez et a délégué ses mandats à l'UDAF de Haute Marne.

Journée des Présidents d'UDAF et d'URAF et des Directeurs d'UDAF

M. LAPLACE et Mme AUCLAIR ont participé à la rencontre des 26 et 27 mars 2022 à Auxerre au cours de laquelle les points suivants ont été traités :

- ➔ Renouvellement dans les CAF et CPAM
- ➔ Avis CESE « vers un service public petite enfance ? »
- ➔ Renouvellement du dispositif des conventions d'objectifs et actions retenues
- ➔ Plan d'action 2022 sur le développement associatif

Une seconde rencontre à laquelle la Directrice générale a assisté, a eu lieu le 15 octobre 2022 à Paris.

Rencontre des Directeurs d'UDAF

Le 14 octobre 2022, Mme AUCLAIR a participé à cette journée qui a porté entre autre sur la revalorisation des métiers du social et de la convention collective unique étendue. Les travaux en ateliers ont été consacrés à l'attractivité des UDAF et des services.

URAF Grand Est

Les membres : M. LAPLACE, M. FABRITIUS, Mme BILET et Mme GRANDFILS (AG)

Les différentes instances se sont réunies en visioconférence :

le Bureau, les 26 janvier et 25 avril ;

le Conseil d'Administration, les 16 mai, 14 septembre et 20 décembre ;

Mme AUCLAIR a participé au séminaire du 22 novembre 22 qui avait pour thème « Le faire ensemble ».

Le 10 octobre 22, M. MARCEAU, chargé de mission de l'URAF Grand Est a été reçu par le Président et la Directrice générale.

Participation aux réunions et évènements



FEVRIER 2022

- Rencontre avec la sous-directrice de l'accompagnement social et des projets sur les territoires de la MSA (B. LAPLACE, Ch. AUCLAIR)

MARS 2022

- Cérémonie de remise de médaille de l'enfance et des familles à l'Elysée (M.L. AMOUR, Ch. AUCLAIR)
- Réunion projet « mobilités » de la Croix Rouge de Charleville-Mézières (F. TOTET)
- Assemblée Générale d'Ardennes Santé Travail (Ch. AUCLAIR, S. VUIBERT)

MAI 2022

- Assemblée Générale de la Fédération Familles Rurales (Ch. AUCLAIR)
- Réunion de lancement du Schéma Départemental pour l'Autonomie des personnes âgées et des personnes handicapées (B. LAPLACE)



JUIN 2022

- Présentation officielle du Kit Handicaps (F. TOTET)
- Assemblée Générale de la MSA Marne Ardennes Meuse (X. FABRITIUS)
- Assemblée Générale de l'ANPAEJ (T. HENAUX)
- Assemblée Générale du Centre Social Alliance de Givet (K. REGNERY)
- Assemblée Générale de l'association Couples et Familles (K. REGNERY)
- Assemblée Générale Espace Habitat (Ch. AUCLAIR)

JUILLET 2022

- Cérémonie hommage aux victimes du Covid 19 et au dévouement des soignants (Ch. AUCLAIR)
- Assemblée Générale de la Mission Locale Sud Ardennes (A. LOUIS)

SEPTEMBRE 2022

- Participation au Forum « Bouger s'installer » organisé par la MILO Charleville (K. LEBEAU)
- Participation au Forum de l'emploi organisé par la MILO Sud Ardennes (A. MARTZEL, M. MIRAUCOURT)
- Sortie du livre du cinquantenaire de l'AAPH (F. TOTET)
- Forum CNDPF (P. CHABOTIER, Ph. DARCQ)



OCTOBRE 2022

- Séminaire ANPAEJ « Transmission et perspectives » (T. HENAU)
- Participation au salon « Enfance et parentalité » organisé par la ville de Sedan (K. REGNER)
- Rencontre avec Lionel VUIBERT, député (Ch. AUCLAIR, B. LAPLACE)
- 30^{ème} anniversaire de la Mission Locale de Charleville (L. PROFICET)
- Assemblée Générale de l'UPAF de Nouzonville (Ch. AUCLAIR)

NOVEMBRE 2022

- Remise de la médaille de la famille –promotion 2021- (F. HAY)
- Audience solennelle de présentation du Tribunal Judiciaire de Charleville-Mézières (Ch. AUCLAIR)
- Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes (T. HENAU)
- Réunion de suivi des personnes déplacées d'Ukraine (Ch. AUCLAIR)

DECEMBRE 2022

- Audience de prestation de serment pour 11 délégués mandataires judiciaires à la protection des majeurs

Convention d'Objectifs 2022/2026



Action1.4 - « Développer et animer des ateliers de soutien à la parentalité »

Soutenir et accompagner les parents dans l'exercice, la pratique et l'expérience de leur parentalité. Valoriser le rôle des parents et contribuer à prévenir les difficultés rencontrées avec ou par leurs enfants dans des périodes charnières. Permettre aux parents d'échanger avec d'autres parents et des professionnels sur leurs interrogations et leurs expériences de parents.

Action1.6 - « Partager la lecture » « Lire ensemble »

Action à destination d'une population adulte, permettant de développer une solidarité et des échanges entre les publics et les bénévoles à travers la lecture et ainsi de rompre l'isolement de personnes en situation de vulnérabilité. Proposer à des bénévoles, qui seront formés, d'animer des séances de lecture auprès des personnes.

Action 1.9 - «Accompagnement budgétaire »

Renforcer l'accompagnement budgétaire proposé par le service labellisé Point Conseil Budget couvrant le département :

- Proposer des actions collectives sur le thème de l'argent, du budget, de la consommation.
- Développer le partenariat avec les différents acteurs du département.
- Etablir des statistiques relatives aux profils des personnes accompagnées et mettre en place la démarche d'évaluation impact au moyen du logiciel conçu par l'UNAF.

Représentations familiales



23

Représentants

45

Représentations

23

Représentants
CCAS

21

Représentations
CCAS

Santé, logement, éducation, lutte contre l'exclusion, protection sociale, transport, prévention du surendettement, handicap...

L'Udaf 08 au sein de nombreuses structures représente et défend toutes les familles dans de nombreux domaines. Tous les représentants bénévoles désignés par l'Udaf 08 agissent au quotidien pour les parents, les enfants, les grands-parents et les personnes vulnérables.

DROIT DE LA FAMILLE, PARENTALITE, ENFANCE

Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat (M. VARET, Mme AUCLAIR) 5 réunions

- A pour mission d'assurer les responsabilités liées à l'autorité parentale à l'égard des enfants pupilles de l'Etat et d'élaborer pour chacun d'eux un projet de vie spécifique.

Commission d'agrément en vue d'adoption (M. VARET, Mme AUCLAIR) 2 réunions

- Emet un avis motivé sur les demandes des familles ou des personnes souhaitant adopter. Nos représentants siègent dans cette commission en qualité de membre du Conseil de Famille des Pupilles de l'Etat.

Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (Mme HENAU) 1 réunion

Comité départemental des services aux familles (2 réunions)

- Membres titulaires : M. LAPLACE, Mme ABELLAN, Mme GISSINGER
- Membres suppléants : M. SOUCHON, Mme ROBQUIN, Mme DU MERLE

Observatoire départemental de la protection de l'enfance (M. TOTET, Mme CHABOTIER) 1 réunion

ECONOMIE, CONSOMMATION, EMPLOI

Commission Départementale d'Aménagement Commercial

(Mme BILET, M. LAPLACE) 1 réunion

- Examen de demande d'autorisation d'exploitation commerciale portant sur la création d'un Lidl à Carignan

Commission Départementale d'Examen des Situations de surendettement (Mme AUCLAIR)
7 réunions

Comité Départemental de l'Inclusion Financière des Ardennes (Mme AUCLAIR, Mme LEBEAU) 1 réunion

Commissions consultatives des services publics locaux – Ville de Charleville-Mézières et Communauté d'agglomération Ardenne Métropole (M. LAPLACE)

Comité local des usagers de la Préfecture des Ardennes (M. LAPLACE) 1 réunion

Comité local des usagers – DGFIP (M. LAPLACE)

PROTECTION SOCIALE, FAMILLE, SANTE ET VIEILLESSE

Conseil d'Administration CAF 5 réunions

Installation du nouveau conseil le 28 mars 2022

- Mme PIOT, M. SOUCHON, M. VARET, Mme MATHIEU, membres titulaires
- M. TABARY, membre suppléant
- M. SOUCHON, 3^{ème} vice-président siège au CA de l'ADIL.
- Mme PIOT siège à la commission des marchés et à la commission d'action sociale (suppléante).

Conseil de la CPAM (Mme ROBQUIN) 6 réunions

- Notre représentante, dont le mandat a été renouvelé en 2022, est également membre suppléant de la commission de recours amiable (2 réunions : 52 dossiers) et de la commission d'action sanitaire et sociale (8 réunions : 234 dossiers).

Conseil d'Administration MSA (Mme AMOUR) 13 réunions

Notre représentante siège également dans diverses instances au sein de la MSA : comité de la protection sociale des non-salariés (5 réunions), comité d'action sanitaire et sociale (5 réunions), FSL, CA Présence verte...

Commission d'Agrément des familles d'accueil de personnes âgées ou handicapées

(Mme AUCLAIR, M. DARCO) 4 réunions

Cette commission est chargée d'émettre un avis motivé, relatif aux demandes initiales d'agrément, ainsi que sur toutes demandes de modification, de renouvellement ou de retrait d'agrément.

Commission Départementale d'Orientation de l'Agriculture (M. FABRITIUS) 5 réunions

- Ont porté principalement sur l'examen d'autorisation d'exploiter.

Commission des usagers du Centre Hospitalier Bélaïr (Mme BERTEMES) 4 réunions

Cette instance traite les plaintes et réclamations des usagers.

Conseil de surveillance du Centre Hospitalier Bélaïr (Mme AUCLAIR) 2 réunions

L'UDAF y siège en qualité de personne qualifiée représentante des usagers.

Projet Territorial de Santé Mentale – Comité de pilotage (Mme AUCLAIR) 1 réunion

Conseil Territorial stratégique – Plateforme territoriale d'appui des Ardennes (M. DARCO) 1 réunion

EDUCATION, JEUNESSE

Conseil Départemental de l'Education Nationale (Mme LOMBART, Mme ROBQUIN) 1 réunion



HABITAT, CADRE DE VIE

Conseil d'Administration d'HABITAT 08 (M. LAPLACE) 3 réunions

Conseil d'Administration de l'ADIL (M. LAPLACE) 1 réunion

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat (M. LOUIS, Mme AUCLAIR) 1 réunion

Commission Locale d'Amélioration de l'Habitat d'Ardenne Métropole (M. LOUIS, Mme AUCLAIR) 1 réunion

Commission de médiation relative au Droit Au Logement Opposable – DALO
(Mme AUCLAIR, M. LOUIS) 1 réunion

Commission Départementale spécialisée de coordination des actions de prévention des expulsions locatives CCAPEX et sous CCAPEX
(M. LOUIS, Mme MANCEAUX) 9 réunions

- 279 dossiers ont été étudiés au cours des réunions sur les secteurs de Charleville, Sedan, Vouziers, Rethel

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées - Comité responsable (M. LAPLACE, Mme AUCLAIR)

Plan pauvreté - Comité de pilotage (M. LAPLACE, Mme AUCLAIR)

Lutte contre l'Habitat Indigne - Comité de pilotage (Mme AUCLAIR, M. LOUIS) 1 réunion

FSL – Comité directeur (Mme AUCLAIR, M. LOUIS) 1 réunion

Commission locale des transports publics particuliers de personnes (Mme BILET, M. LAPLACE)
1 avis demandé sur la création d'un emplacement de taxi

Contrat de ville de la communauté de communes du Pays Rethémois « cœur de vie » - Comité de pilotage (Mme AUCLAIR)

Habitat Inclusif – Comité de développement (Mme AUCLAIR, M. LOUIS)



REPRESENTATIONS DIVERSES

Groupes d'Entraide Mutuelle : « Le Pommier », « Le Moulin », « Sollicitude »
Parrainage (Mme CANIAUX-BEGLLOT)

COHESION SOCIALE – VULNERABILITE

Commission départementale d'agrément des mandataires exerçant à titre individuel
(M. TOTET, M. DARCOQ)

Commission Départementale des Soins Psychiatriques des Ardennes (Mme AUCLAIR) 2 réunions

- Examine des dossiers de patients ainsi que le registre isolement et contention.

Comité de pilotage de l'intégration des étrangers sur le territoire (Mme AUCLAIR)

Comité de pilotage sur les violences intrafamiliales (M. DARCOQ, Mme HENAUX)

Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie – formation « personnes âgées »
(M. LAPLACE, Mme GRANDFILS) 1 réunion

Conseil de Vie Sociale de l'AAPH et service d'Aide par le Travail (M. DARCOQ) 3 réunions

- Siège en qualité de représentant légal des personnes accompagnées.

Conseil d'Administration de l'EDPAMS et membre du **Conseil de Vie de l'IME de Montcy Notre Dame** (M. DARCOQ) 3 réunions

Conseil d'Administration d'Arduinn'âge (M. DARCOQ) 1 réunion



Conseil d'Administration des CCAS

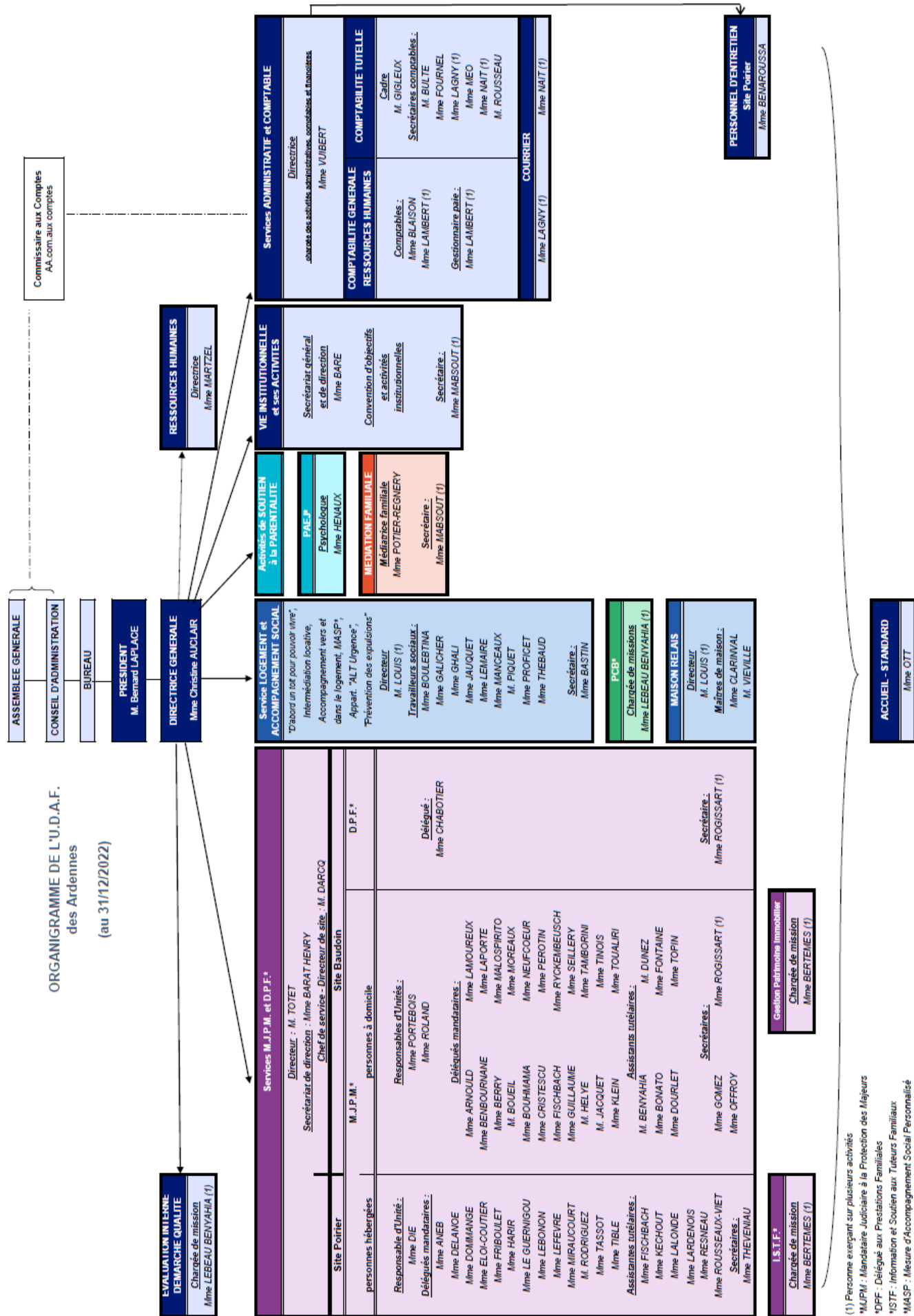
21 représentations :

Bogny sur Meuse, Charleville-Mézières, Donchery, Fumay, Haybes, Laifour, Lumes, Maubert-Fontaine, Moncornet, Monthermé, Nouzonville, Noyers Pont Maugis, Rethel, Rocquigny, Rocroi, Saint-Menges, Signy le Petit, Thelonne, Villers Semeuse, Vivier au Court, Warcq



Services





(1) Personne exerçant sur plusieurs activités

*MUPM : Mandataire Judiciaire à la Protection des Majeurs

*DPE : Délégué aux Prestations Familiales

*ISTF : Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux

*IASP : Mesure d'Accompagnement Social Personnalisée

*PCB : Point Conseil Budget

*PAELJ : Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes



Services supports

Ressources Humaines

Administration et comptabilité

Communication





PRESENTATION

Le service des Ressources Humaines est un service support, de proximité, chargé essentiellement de la gestion individuelle et collective des salariés mais également du contrôle de l'application des obligations légales des conditions de travail.

Le service travaille en étroite collaboration avec la Direction et l'ensemble des personnels encadrants, et peut être amené à répondre aux sollicitations directes des salariés pour toute problématique individuelle.

Les missions principales sont : la mise en œuvre de la politique RH au sein de l'association, la gestion administrative du personnel, des recrutements, l'information des salariés sur les différents domaines RH, le développement des compétences par la formation professionnelle, la mobilité interne, les relations sociales, le suivi de la santé au travail, la communication interne, la veille juridique,...

QUELQUES CHIFFRES

Au 31 décembre 2022, l'association compte 98 salariés : 93 salariés en CDI et 5 salariés en CDD représentant 81 % de femmes 19 % d'hommes.

La moyenne d'âge est de 43 ans et la moyenne d'ancienneté est de 11 ans.

Sur l'année 2022, l'UDAF des Ardennes a embauché 11 salariés en CDI (que des femmes) et 8 salariés ont quitté l'association (hors CDD).

Afin de faire face au surcroît temporaire d'activité ou d'assurer le remplacement temporaire de salariés absents, 15 contrats à durée déterminée ont été établis.

67 salariés ont été formés en 2022 (54 femmes et 13 hommes) représentant 2 020,5 heures de formation.

Dans une politique d'accueil et de présentation de nos services et métiers, 5 stagiaires ont été accueillis en 2022 : 3 au service Logement et Accompagnement social, 1 au service DPF et 1 au service médiation familiale.



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Calcul et publication de l'index égalité femmes-hommes ;

Décision unilatérale de l'employeur de versement d'une prime exceptionnelle de pouvoir d'achat ;

Restitution de l'analyse des RPS à l'ensemble des salariés + mise en œuvre du plan d'actions ;

Accord du 2 mai 2022 relatif à la mise en place du complément de rémunération aux personnels socioéducatifs suite à la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social du 18 février 2022 ;

Les difficultés de recrutement et la gestion de l'absentéisme sont les préoccupations premières du service.

PERSPECTIVES

Mise en œuvre de la politique de la Direction générale en matière de gestion des ressources humaines ;

Soutien et accompagnement des projets de développement de l'association ;

Adaptation aux nombreuses évolutions des dispositions légales ;

Poursuite et mise en œuvre du plan d'actions suite à l'évaluation des RPS et y impliquer l'ensemble des salariés ;

Renouvellement du CSE fin 2023.





PRESENTATION

En qualité de service support de l'ensemble des services et personnels de l'UDAF, le service administratif et comptable a la charge de :

- la gestion des paies et des déclarations sociales,
- la gestion administrative du personnel pour ce qui concerne les dossiers d'affiliations, d'ouverture de droits ou de demande d'indemnisation auprès des caisses de sécurité sociale, de prévoyance, de complémentaire santé et de retraite, les documents de fins de contrats de travail,
- la préparation des budgets des différents services sur lesquels le Conseil d'administration aura à se prononcer, et de la réalisation des demandes de subventions et propositions budgétaires adressées aux différents financeurs et autorités de tarification,
- la comptabilisation des opérations, traduction des décisions prises par le Conseil d'Administration et/ou la Direction concernant le fonctionnement de l'association et de ses services et de la production des données et documents comptables justifiant des décisions prises et de leur suivi, à destination du Conseil d'Administration et des financeurs,
- la production des indicateurs financiers et d'activité ainsi que de la réponse aux différentes enquêtes et sollicitations de l'Etat,
- la gestion des matériels et équipements bureautiques, informatiques et téléphoniques,
- la gestion centralisée des commandes pour l'ensemble des sites et services,
- la gestion des sinistres et déclarations d'assurance,
- la gestion des incidents en lien avec les services supports informatiques et réseaux,
- la gestion de flux de courriers.

Il assure également les services supports spécifiques dédiés aux services MJPM, DPF et MASP, pour ce qui concerne l'ensemble des traitements comptables et bancaires inhérents aux opérations financières décidées par les personnels habilités pour la gestion budgétaire et patrimoniale des personnes ou familles suivies dans le cadre de mesures de protection ou d'accompagnement.

QUELQUES CHIFFRES

Courrier

- environ 150 000 courriers postaux entrants par an dont 2/3 font l'objet d'un traitement par le service et 1/3 est ventilé dans les différents autres services
- 52 230 plis affranchis (-10 %)
- 250 navettes inter-sites

Paies et déclarations sociales

- 1 189 bulletins de paie (-2 %) concernant 109 salariés (+2)
- 200 dossiers et déclarations sociales (+18%) liés à des événements et situations individuelles (CPAM, Caisse de prévoyance, Pôle Emploi)
- 12 évolutions logicielles mises en œuvre (+70%) en lien avec les actualités réglementaires ou nouvelles obligations déclaratives

Supports informatiques

- 130 interventions via les services supports distants
- 50 demi-journées d'intervention de techniciens informatiques prestataires in situ

QUELQUES CHIFFRES (suite)

Comptabilité associative et des services

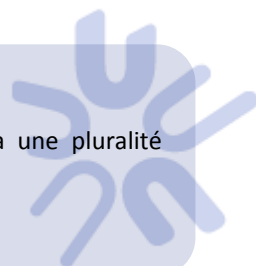
- 28 550 lignes d'écritures comptables (+25 %)
- 3 bâtiments hébergeant les services et 1 Maison relais
- 972 fiches immobilisations (mobilier, matériel, composants immobiliers,...)
- 92 logements loués (+16 %) dans le cadre des activités du service logement générant un suivi comptable spécifique, avec un flux de 54 logements (+68%)
- 25 dossiers de financements concernant 18 services ou actions
- Flotte de 34 véhicules automobiles (gestion locative, assurances, sinistres, contraventions...)
- Flotte de 65 téléphones portables

Comptabilité personnes suivies et accompagnées

- 59 500 factures indexées (-1 %)
- 9 850 prélèvements ou échéanciers de prélèvements enregistrés (-7%)
- 4 017 autorisations d'achats éditées et envoyées (-10 %)
- 2 364 dossiers pour lesquels des participations aux frais de mesures ont été calculées (-0.5 %) conduisant à la mise en place de 1 818 facturations (+2.5%)
- 2 345 comptes rendus de gestion préparés
- environ 50 000 extraits de comptes bancaires ou relevés de situation.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Le service a fonctionné avec 25% d'effectifs remplaçants permettant de pallier partiellement à une pluralité d'absences de longue durée.



PERSPECTIVES

Le service courrier utilisera, pour ce qui concerne les courriers des services tutélaires, la nouvelle application métier « Evolution » à compter de mars 2023, impliquant une refonte et une réorganisation des tâches.

Le service support comptable dédié aux activités MJPM, DPF et MASP va se former et également devoir appréhender cette nouvelle application dont le module Gestion Financière doit être mis en œuvre mi-septembre 2023.

Un nouveau logiciel de gestion des paies doit être déployé avec pour horizon les paies de janvier 2024.

Au regard du nombre de logements gérés dans le cadre des différentes activités du Pôle logement et accompagnement social et de leur flux, un temps comptable dédié est nécessaire et l'effectif doit être renforcé si l'activité et notamment l'augmentation des flux se poursuivent.



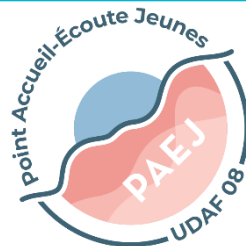


Action familiale

PAEJ

Médiation familiale





PRESENTATION

Le PAEJ est un dispositif mobile, un moyen d'apporter un soutien aux jeunes, aux parents et aux familles, centré sur l'accueil, l'écoute, l'orientation et l'accompagnement. L'enjeu est majeur : prendre soin des citoyens les plus en difficultés en les aidant à mettre leurs propres ressources au travail. Le PAEJ peut jouer un rôle de facilitateur d'expression, de liant avec des structures spécifiques et de proximité si besoin. Il offre un espace de parole neutre et généraliste pour des personnes en proie à des difficultés plurielles. L'activité de soutien ne relève pas du soin, mais propose un temps et un espace d'élaboration, afin que les personnes trouvent leurs solutions. Dans ce cadre sécurisant et humaniste, elles mettent en mots les points d'achoppements et construisent ensemble ce qui semble être pertinent à chacun. L'accueil met l'accent sur la souplesse et la convivialité pour favoriser l'expression et le dialogue. Pour la question des addictions, s'entretenir avec un professionnel neutre, peut désacraliser la démarche de soin et la permettre. Par ailleurs, le PAEJ des Ardennes s'inscrit dans une démarche de réduction des risques dans ce domaine. Au-delà des consommateurs, il y a l'entourage qui peut être acteur de soin et de bienveillance, dès lors qu'il a des éléments en sa possession pour être plus à même de voir les signes d'une consommation et pour l'aborder.

QUELQUES CHIFFRES

Rencontres partenariales et actions auprès de 621 personnes.

Profil des personnes accompagnées :

- 116 jeunes (31% de garçons et 69% de filles) de 18,1 ans de moyenne d'âge :
 - 22% demandeurs d'emploi et/ou en insertion, 52% scolarisés, 12% en emploi (salariés, fonctionnaires, artisans, intérimaires, autoentrepreneurs, intermittents du spectacle), 4% en apprentissage, 4% en formation et 6% (déscolarisés et/ou sans activité).
- 33 parents (33% d'hommes et 67% de femmes) de 49,2 ans de moyenne d'âge :
 - 76% en couple, 12% divorcés ou séparés, 8% célibataires ou veufs et 4% de familles recomposées ;
 - 85% ont entre 1 et 3 enfants ;
 - 63% sont en activité professionnelles, 30% sont sans activité, 4% en formation et 3% autre.
- 52% sont issus du rural, 14% du semi-urbain, 34% de l'urbain : 53% du sud Ardennes, 21% de Charleville-Mézières et ses alentours, 10% hors département, 11% du nord Ardennes et 5% pour l'est des Ardennes.

Type d'accompagnements :

- 570 entretiens : 87% d'entretiens individuels jeunes, 9% d'entretiens individuels parents et 4% d'entretiens familiaux.
- Proportion des rdv honorés : 82% présents, 15% excusés et 3% absents.
- Proportion des jeunes qui viennent plus de 3 fois : 42%
- Proportion des parents qui viennent plus de 3 fois : 16%
- Orientation : 5% de la file active.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Difficultés de la salariée à participer aux missions régionales et nationales au regard de la demande d'accompagnements.

PERSPECTIVES

L'UDAF souhaite consolider son action en direction des parents et des familles au-delà du maintien du travail auprès des jeunes et assurer une meilleure couverture du département. Pour ce faire, il faudra envisager le recrutement d'un autre professionnel. Par ailleurs, à l'heure actuelle, l'accueil sans rendez-vous est impossible par manque de personnel, et cette inconditionnalité fait partie intégrante du cahier des charges révisé de 2017 et semble se profiler très nettement dans le référentiel qui est en cours d'élaboration entre la CNAF et l'ANPAEJ. La question d'une équipe pluridisciplinaire pourrait être attendue.

L'ANPAEJ a sollicité le PAEJ des Ardennes pour le secrétariat du bureau du Conseil d'Administration et pour continuer à élaborer un outil de recueil de données commun aux PAEJ, afin de pouvoir faire des remontées d'éléments d'activités aux niveaux départemental, régional et national. PAEJstat a été en phase expérimentale en 2021 et les dernières adaptations se poursuivent.





PRESENTATION

Le service de Médiation familiale a été habilité en juillet 2019 par la CAF des Ardennes.

2022 est une année de pleine activité, les multiples entretiens ont laissé moins de disponibilité à la promotion.

Depuis août 2021, le service de Médiation familiale de l'UDAF est le seul à exercer sur le département.

La volonté de la médiation familiale est de **restaurer** ou **favoriser** la communication dans les relations intrafamiliales. L'objectif est d'offrir un temps d'**écoute** mais aussi d'**échanges** permettant la possibilité de construire ensemble des accords qui soient mutuellement acceptables. Si les désaccords persistent, la médiation peut alors permettre à chacun de comprendre le point de vue de l'autre et, surtout d'apprendre à le respecter.

L'essentiel du processus de médiation est basé sur le respect du point de vue de l'autre pour apprendre à le positiver au bénéfice de tous. L'activité du service montre qu'il serait réducteur de laisser penser que la médiation ne concerne que les relations de couples séparés.

QUELQUES CHIFFRES

- **883 personnes** ont été rencontrées au cours de l'année dans le cadre des **rencontres partenariales** (124 personnes), de la promotion de l'activité (165 personnes), des réunions internes, des temps d'action (252 personnes) ou au cours de formations (342 personnes).
- **439 rendez-vous d'informations et de médiations confondus.**
- **164 entretiens d'information** suivis de **128 entretiens individuels.**
- 16 enfants ont été invités par leurs parents à participer à un entretien de médiation.
- **20 médiations adressées par le tribunal (JAF) et 50 sont spontanées ou orientées par des professionnels.**
- 56 en lien avec des séparations de couples, mais aussi en lien avec des problématiques de successions, de fratrie, d'incarcération, ...
- **53 médiations terminées** au 31 décembre 2022, **254 séances** de médiation réalisées pour **240 bénéficiaires.**

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Depuis le mois d'Août 2021, l'UDAF propose le seul service de Médiation familiale pour le département. L'activité conséquente a permis la validation et le financement d'un second poste de médiateur pour le service. Mais le recrutement n'est toujours pas concrétisé. Le développement des services de médiation sur le territoire national et le nombre insuffisant de médiateurs diplômés expliquent nos difficultés.
- La Médiatrice familiale a participé à la deuxième édition du salon de l'enfant et de la parentalité sur le secteur de Sedan.
- Pleinement concerné par le manque de professionnels, et soucieux de la transmission, le service a accueilli, en stage professionnel, une médiatrice en formation à l'Université de Paris Nanterre, du 11 janvier au 30 septembre 2022.

PERSPECTIVES

Au regard de l'activité sur l'exercice 2022, la promotion doit se poursuivre.

L'UDAF devra continuer le développement de son service avec le recrutement d'un poste (1ETP) supplémentaire de médiateur familial.

Les projets restent nombreux pour le service, tels :

- La médiation aidant-aidé
- La médiation familiale en milieu carcéral
- La création innovante sur le département de groupe de paroles d'enfants
- ...

projets auxquels il faut ajouter des actions comme la journée nationale de promotion de la médiation, la réalisation d'un film promotionnel sur la médiation familiale dans les Ardennes.





Logement et Accompagnement social

Maison relais

18/25 « D'abord un toit pour pouvoir vivre »

Intermédiation locative

AVDL

MASP

Logements Urgence

Action Logement

Accompagnement financier et
budgétaire - PCB





PRESENTATION

Fruit du partenariat entre la DDCSPP, la ville de Rethel, Habitat 08 et l'UDAF des Ardennes, la Maison Rethel existe depuis 2010.

Elle comporte 10 logements du studio au T2 permettant l'accueil de 17 résidents au maximum.

La maison relais propose une prise en charge individuelle et/ou collective à un public en situation d'exclusion, rencontrant des difficultés d'insertion sociale et d'accès au logement.

La configuration et les activités proposées visent à garantir une autonomie tout en favorisant la reconstruction du résident et le réapprentissage de la vie en collectivité. La salle « multifonction » permet l'accès à des ressources culturelles et l'organisation d'ateliers pratiques et de jeux.

L'espace extérieur comprend un espace de jeu, mais aussi un jardin entretenu par les résidents.

QUELQUES CHIFFRES

- 7 demandes d'admission
- 6 entrées parmi lesquelles 2 hommes seuls, et 4 femmes seules
- 3/6 entrées bénéficient d'une reconnaissance de situation de handicap
- 6 sorties en 2022, dont 4 en appartement autonome



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'année 2022 a été marquée par le retour des activités par et pour les résidents :

- 8 ateliers cuisine
- 7 sorties cinéma et théâtre
- Baptême de l'air, tour en Mustang, spectacle de skate, sortie nature, voyage à Paris (visites et repas sur un bateau-mouche), réveillons, ...

Et les participations au jardinage, jeux de société, brocantes, cours de français, et soutien actif à la Banque Alimentaire.

PERSPECTIVES

Suite aux périodes de confinements et de restrictions sanitaires, la Maison Relais poursuit son ouverture vers l'extérieur. Les partenariats avec le Centre Social, le Théâtre Louis Jovet, et les autres acteurs locaux sont renforcés. De nouveaux projets sont prévus pour 2023 avec de nouvelles associations telles le RENARD « regroupement de naturalistes ardennais », pour des actions de découvertes ou de préservation de la nature.



18 / 25 - « D'abord un toit pour pouvoir vivre »



PRESENTATION

Depuis décembre 2001, l'activité « D'abord un toit pour pouvoir vivre » permet un hébergement temporaire à des jeunes de 18 à 25 ans, dans des logements captés par l'UDAF des Ardennes. Ces jeunes peuvent être seuls ou en couple, avec ou sans enfant, grâce aux différents formats d'appartements du parc locatif de l'association. Durant cette période d'hébergement, un accompagnement social est mené autour des thématiques de logement, du budget, de la santé, et du projet professionnel/scolaire en vue de la sortie du dispositif.

Cette activité bénéficie de cofinancements entre les services préfectoraux et le Conseil Départemental des Ardennes qui soutiennent cette activité depuis sa création.

QUELQUES CHIFFRES

- 38 appartements répartis sur 8 communes du territoire Ardennais
- 1 059 jeunes suivis depuis la création du dispositif
- 71 sollicitations en 2022
- 74 personnes accueillies sur l'exercice (65 jeunes seuls, 3 couples, et 3 enfants) dont 41 entrées réalisées (13 femmes, 22 hommes et 3 couples)
- 48 sorties du dispositif dont 19 ont rejoint un appartement
- 2022 caractérisée par un flux important : 89



FAIT MARQUANT DE L'ANNEE

Le renouvellement du parc entrepris s'est poursuivi puisque 5 logements ont été renouvelés.

PERSPECTIVES

Face à un parc de logement vieillissant, la réfection des logements ou le changement d'appartement sont des axes de travail pour le dispositif.

Comme en 2021, il est noté une demande significative sur le Nord du département et la vallée de la Meuse.

Une étude en ce sens sera à mener avec le concours des financeurs du dispositif (Etat et Conseil départemental).





PRESENTATION

Cette activité est régie par une convention signée avec l'Etat depuis 2010, et a pour objectif de favoriser l'accès au logement de personnes et/ou familles en difficultés sociales et financières.

Les publics prioritairement ciblés sont des ménages qui ne peuvent accéder au logement dans le parc privé, car ils ne disposent pas de « garant », et parfois pas des moyens nécessaires pour financer le dépôt de garantie et les frais d'honoraires.

Si la garantie du paiement du loyer génère au niveau des propriétaires un effet incitatif, l'Intermédiation Locative permet un hébergement, tendant vers la location de droit commun, moins onéreux et beaucoup plus humain. Ce dispositif s'inscrit donc dans une logique d'insertion par le logement et dans la lutte contre l'exclusion.

Le principe de fonctionnement est relativement simple :

L'UDAF est locataire du logement et sous loue au bénéficiaire, avec l'objectif d'un bail glissant suite à un accompagnement social et budgétaire.

A l'issue de l'accompagnement, l'UDAF des Ardennes résilie le bail (à son nom) au profit de la personne ou de la famille qui devient locataire de plein droit.

QUELQUES CHIFFRES

32 ménages accompagnés sur l'année

- 20 hommes seuls
- 6 femmes seules
- 3 couples avec enfants, soit 10 personnes
- 2 sœurs
- 1 homme avec 1 enfant
- 1 femme avec 2 enfants

Soit un total de 43 personnes.

13 entrées dans le dispositif sur l'année :

- 9 hommes
- 2 femmes
- 1 femme avec 2 enfants,
- 1 couple avec 2 enfants.



PERSPECTIVES

L'Intermédiation Locative par l'UDAF des Ardennes était jusqu'alors orientée exclusivement vers le parc privé.

Depuis 2022, l'UDAF propose également, après signature d'une convention, l'intermédiation locative pour des logements sociaux.

Depuis l'arrivée de familles ukrainiennes en France, ce dispositif est proposé par l'UDAF à ces familles, couplé de l'accompagnement adéquat.

Malgré le suivi personnalisé des ménages logés, le nombre d'impayés locatifs est important. La question des modalités de l'orientation vers ce dispositif est posée.



Accompagnement Vers et Dans le Logement - AVDL



PRESENTATION

Le dispositif Accompagnement Vers et Dans Le Logement (AVDL) s'adresse à des individus ou familles rencontrant des problématiques de logement en raison de grandes difficultés sociales, comportementales ou financières.

L'absence de logement, ou l'indignité de celui-ci sont des situations qui impliquent de nombreuses difficultés. Le logement est un outil essentiel d'insertion sociale, participant également de manière primordiale à une bonne santé et facilitant l'accès à l'emploi.

Le SIAO propose et/ou valide les entrées dans l'AVDL.

L'accompagnement vise à intervenir pour favoriser l'accès à un logement et le maintien dans celui-ci au travers d'une démarche de prévention des expulsions.

La durée des accompagnements est variable, en fonction des difficultés rencontrées.

Dans le cadre d'un appel à projets des services de l'Etat, l'UDAF s'est rapprochée des deux bailleurs ESPACE HABITAT et HABITAT 08 en vue d'un partenariat proposant l'accompagnement de ménages vivant des problématiques particulières.

- le partenariat avec ESPACE HABITAT vise leurs locataires rencontrant des difficultés d'entretien de leur logement, type Diogène.

La convention prévoit deux types d'intervention : diagnostic –évaluation et accompagnement.

Un accompagnement administratif, de la gestion de leur habitat est proposé à hauteur de 16 heures par mois.

- le partenariat avec HABITAT 08 vise les ménages en demande de logement au motif d'un habitat insalubre, indigne, ou indécent.

L'accompagnement proposé par l'UDAF se réalise avant l'entrée dans les lieux (évaluation des besoins) et se poursuit dans le logement du bailleur. Le rythme des visites à domicile varie de 1 par quinzaine à 1 par semaine.

QUELQUES CHIFFRES

49 ménages accompagnés par le dispositif AVDL « classique », principalement des hommes seuls.

16 ménages accompagnés au « SAVOIR HABITER », dans le cadre des conventions signées avec les deux bailleurs :

- ESPACE HABITAT : 8 ménages ont bénéficié de l'accompagnement ;
- HABITAT 08 : 8 ménages également. 5 ménages en 2022 ont pu être relogés auprès du bailleur.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Les conventions signées avec les bailleurs visant un accompagnement « sur mesure » pour des situations complexes viennent confirmer le partenariat existant.

Ces actions s'inscrivent dans le cadre de la politique d'hébergement et d'accès au logement qui vise à privilégier l'accès et le maintien dans le logement, notamment au travers du Plan Logement d'Abord.

PERSPECTIVES

La poursuite voire le développement des actions de partenariat avec les bailleurs s'avère nécessaire pour les publics les plus éloignés du « savoir habiter » et leur permettre une insertion par le logement réussie.

Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé - MASP



PRESENTATION

Depuis 2014, l'UDAF s'est vue confier par le Conseil Départemental des Ardennes la mise en place de Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé (MASP). Depuis ces dernières années, l'UDAF répond à un appel à projets du Conseil Départemental. Il s'agit d'un contrat signé entre le bénéficiaire et la collectivité, qui propose à l'usager un accompagnement social personnalisé et une aide à la gestion des prestations sociales.

Les bénéficiaires concernés sont des personnes majeures qui :

- perçoivent des prestations sociales.
- voient leur santé ou leur sécurité menacée par les difficultés de gestion de leurs ressources.
- ne sont pas médicalement jugées inaptes à la gestion de leurs ressources de manière autonome.
- sont en capacité de comprendre la démarche de contractualisation et de s'y engager.

Les MASP sont décidées pour une durée limitée de 6 mois à 2 ans, renouvelable jusqu'à 4 ans. Elles présentent 3 niveaux dont 2 sont mis en place par l'UDAF :

- Les MASP 1 consistent en un accompagnement social sans gestion déléguée des prestations sociales
- Les MASP 2 qui permettent une gestion par les intervenants sociaux des prestations sociales en complément de l'accompagnement.

QUELQUES CHIFFRES

- 359 mesures exercées depuis la création du dispositif
- 33 nouvelles mesures en 2022 (19 de niveau 1, 14 de niveau 2)
- 95 mesures exercées (50 femmes, 45 hommes), 87 % pour une durée de 6 mois.
- 56 personnes bénéficiaires du RSA, 23 de l'AAH
- Revenu mensuel inférieur ou égal à 1 000 euros : 61 personnes
- 669 rendez-vous honorés, dont 517 à domicile, 39 à la maison des solidarités, 12 au bureau
- 37 accompagnements physiques pour démarches administratives, 64 participations à des bilans-synthèses
- 34 mesures terminées en 2022 (objectifs atteints : 15 ; objectifs partiellement atteints : 9)
- 168 personnes accompagnées : 105 adultes et 63 enfants (enfants majeurs compris).

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Même si les bénéficiaires perçoivent majoritairement le RSA comme ressource principale (59%), le nombre de bénéficiaires de l'AAH est en augmentation significative (24% des usagers contre 10% l'année précédente).

Le nombre de mesures judiciaires préconisées durant l'exercice des MASP est de fait conséquent :

- 4 mesures de Protection juridique des majeurs
- 4 mesures d'Accompagnement judiciaire
- 2 mesures judiciaires d'aide à la gestion du budget familial (protection de l'enfance)
- 1 signalement au Procureur de la République pour personne vulnérable.
-

Le fléchissement de l'activité prescrite par les services du Conseil départemental a nécessité une réorganisation du service et a conduit à une diminution de l'effectif des travailleurs sociaux à 1.8 ETP.

PERSPECTIVES

Un nouvel appel à projet a été lancé par le département en fin d'année 2022.

L'UDAF a été retenue comme unique prestataire et une convention a été signée avec le département pour une durée de 3 ans couvrant la période du 1^{er} avril 2023 au 31 décembre 2025.





PRESENTATION

Dans le cadre de ce dispositif, l'UDAF gère 9 appartements conventionnés Allocation de Logement Temporaire (ALT) susceptibles d'accueillir en urgence des ménages rencontrant des difficultés à se loger. Il peut s'agir de personnes sortantes de prison, expulsées d'un logement autonome, sans domicile fixe, ou touchées par d'autres problématiques. Les situations sont orientées par le SIAO ou la Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations (DDETSPP). Ces appartements sont répartis sur les communes de Charleville Mézières, Rethel et Sedan. Toutes les personnes accueillies dans le cadre de ce dispositif bénéficient en parallèle d'un accompagnement social personnalisé via l'Accompagnement Vers et Dans le Logement (AVDL).

QUELQUES CHIFFRES

- 18 personnes accueillies (1 couple, 2 femmes seules, 14 hommes seuls)
- 7 entrées en 2022
- 11 sorties en 2022



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Les services de l'Etat avaient envisagé la mobilisation possible des appartements d'urgence de l'UDAF pour l'accueil éventuel de familles ukrainiennes dès le mois de mars 2022.

ACCUEIL FAMILLES UKRAINIENNES

7 familles ukrainiennes ont été accueillies et hébergées par l'UDAF des Ardennes sur différents dispositifs. 27 personnes ont été concernées en 2022.





PRESENTATION

Le groupe Action Logement met en œuvre depuis plus de 60 ans, la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction et participe ainsi, de manière forte et durable, au financement du logement ainsi qu'aux parcours résidentiels des salariés des entreprises.

Action logement dans le cadre du dispositif « Cil Pass Assistance » a conventionné avec l'UDAF le 22 mars 2019.

L'objectif est de proposer un accompagnement personnalisé en parallèle de l'attribution d'une aide financière des services d'Action Logement.

L'UDAF est mandatée pour des diagnostics complémentaires, de l'accompagnement social lié au logement et de l'accompagnement éducatif budgétaire.

Les situations sont orientées par le service d'assistance et d'accompagnement d'Action Logement. Ce partenariat vise les salariés du secteur privé ayant des difficultés liées au logement, visant l'accès ou le maintien à l'emploi.

L'accompagnement est de 4 à 6 mois renouvelable sur 24 mois maximum, avec un rendez-vous par mois minimum.

Diagnostic complémentaire : 2 à 4 rendez-vous sur 1 mois

- Analyse soutenue de la situation dans sa globalité
- Démarches en urgence si nécessaire
- Evaluation et proposition d'un accompagnement

Accompagnement social lié au logement :

- Gestion du budget,
- Accompagnement administratif,
- Médiation avec le propriétaire et les créanciers,
- Orientation, information,
- Mobilisation d'aide financière, demande de logement,
- Hébergement en urgence, entretien et appropriation du logement...
- Rôle de tremplin, rôle éducatif.

Accompagnement social lié à la gestion du budget :

En plus des missions précitées, il est mené un accompagnement ciblé sur le budget : poser les priorités budgétaires, favoriser l'apprentissage à la gestion administrative et budgétaire, mobiliser des aides.

QUELQUES CHIFFRES

29 accompagnements sur l'année concernant :

- 13 personnes célibataires, 1 couple et 15 couples avec enfants
- 26 ménages en activité salariée, 3 en recherche d'emploi

Problématiques principales :

- Maladie : 12
- Perte d'emploi : 5
- Séparation : 5

14 problématiques résolues sur l'exercice 2022

14 dossiers de surendettement constitués

3 relogements réalisés

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

L'activité et le recours à ce dispositif sont croissants depuis sa mise en œuvre. L'accompagnement de proximité et personnalisé est le gage de la résolution de situations complexes en lien avec le logement.

MATINALE DES BAILLEURS

Organisée chaque année par Action Logement, l'UDAF était présente à la Matinale des Bailleurs le 18 septembre 2022 à Vouziers.

Une centaine de personnes ont pu bénéficier des informations et solutions relatives à la rénovation, la mise en location et la gestion des biens immobiliers.

Cette matinée a permis de mettre en lumière l'ensemble des dispositifs mis en place en faveur du logement abordable et durable pour les salariés grâce aux interventions d'Action logement, Visale, Adil 08, Agence Nationale de l'Habitat, la Caf des Ardennes, l'UDAF, l'EPCI de l'Argonne ardennaise.

PERSPECTIVES

11 nouvelles prescriptions sont parvenues au service sur les 4 premiers mois de l'année 2023.

Une nouvelle convention pour l'exercice 2023 est en cours de rédaction entre Action Logement et l'UDAF pour poursuivre cet accompagnement.



Accompagnement financier et budgétaire - PCB



PRESENTATION

L'activité PCB est un dispositif ouvert à tout public qui rencontre des difficultés budgétaires, à visée départementale. Un travailleur social est disponible pour écouter et délivrer des conseils confidentiels et gratuits, adaptés aux situations.

Des permanences sont organisées sur tout le département, en mairie, centres sociaux, Maisons France Services.

Une prise de rendez-vous préalable est conseillée. La rencontre peut avoir lieu au domicile des personnes, si ces dernières ont des soucis de mobilité.

L'objectif est de faire face aux difficultés financières, trouver des solutions ou des améliorations, et anticiper un changement de situation.

QUELQUES CHIFFRES

- 174 accompagnements.
- 1 accompagnement sur 3 est localisé sur le secteur Sud Ardennes.
- 57 % sont situés en milieu rural.
- 272 rencontres : 192 à domicile, 75 en permanence PCB et 5 sur un autre lieu.
- 7 430 km ont été parcourus pour aller au plus près des personnes en difficulté.
- Les 2/3 des personnes accompagnées vivent seules.
- 48% sont en activité dont 57% sont salariés ou étudiants.
- Le dépôt d'un dossier de surendettement auprès de la Banque de France a été nécessaire pour 22% des accompagnements.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Renouvellement du label « Point Conseil Budget » sur le territoire de Charleville et ses environs pour 3 ans.

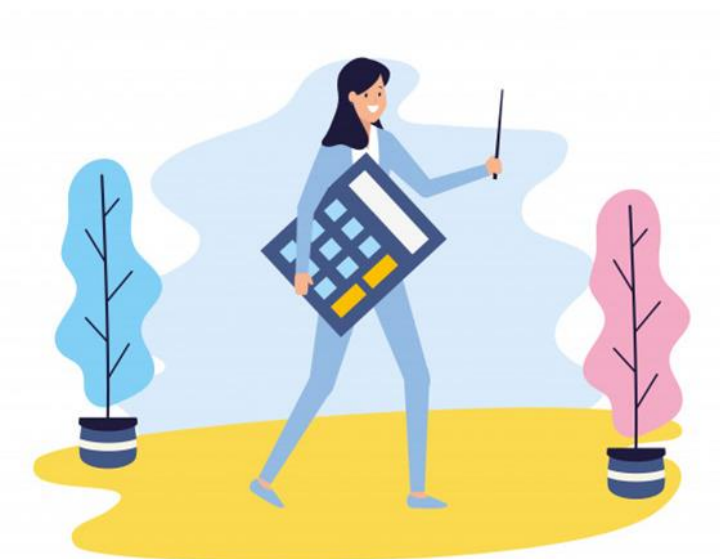
L'UDAF dispose de 4 P.C.B.

Elle reste labellisée sur l'ensemble du Département.

PERSPECTIVES

Renouveler la labellisation pour l'unité territoriale Sud Ardennes.

Augmenter le nombre de personnes accueillies lors des permanences organisées sur 14 points stratégiques du département.





Accompagnement et Protection des personnes

Délégué aux Prestations Familiales
Protection Juridique des Majeurs
ISTF





PRESENTATION

La loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a créé une mesure judiciaire d'aide à la gestion du budget familial (MJAGBF). Elle peut être ordonnée par le juge des enfants lorsque les prestations familiales versées aux parents ne sont pas employées pour les besoins liés au logement, à l'entretien, à la santé et à l'éducation des enfants. Dans le cadre de cette mesure, un délégué aux prestations familiales (DPF) exerce auprès de la famille une action éducative visant à rétablir les conditions d'une gestion autonome des prestations mais également à éviter la dégradation de la situation de la famille, à enrayer un dysfonctionnement dans la gestion des ressources familiales et à favoriser le retour à l'autonomie budgétaire par une action éducative. Garant du bon usage de ces prestations, le délégué doit également aider et conseiller les parents dans la gestion de leur budget. Il instaure ainsi avec la famille une « co-gestion ».

En second lieu, l'action entreprise dans le cadre d'une MJAGBF dépasse le seul aspect budgétaire. Elle contribue à favoriser les liens familiaux en permettant aux parents de (re)trouver leur rôle pour qu'ils puissent exercer leurs compétences et leurs obligations vis-à-vis de leur enfant.

Enfin, l'accompagnement budgétaire peut permettre de maintenir l'enfant dans sa famille lorsqu'un éloignement temporaire pourrait être envisagé ou préconisé, ou a contrario à favoriser le retour des enfants à leur domicile suite à un placement.

QUELQUES CHIFFRES

- 1 ETP de déléguée aux Prestations Familiales et 0.5 ETP de secrétariat.

L'activité du service se maintient mais reste cependant incertaine, au vu du nombre de mesures.

- 27 mesures en cours au 31 décembre 2022
- 11 nouvelles mesures prononcées
- 18 mesures renouvelées
- 13 mesures terminées, dont 9 mainlevées, 2 dessaisissements, 2 non-renouvelées.

115 enfants ont été accompagnés dans le cadre de cette mesure judiciaire. 30 % des familles ont 3 enfants, 27.5% ont 1 enfant, 22.5 % ont 2 enfants, 12.5 % ont 4 enfants. 3 familles ont respectivement 6, 10 et 14 enfants.

24 familles monoparentales ont été suivies.

Les durées d'accompagnement se situent principalement entre 1 et 3 ans pour 60 % des mesures, 27.5 % n'ont pas excédé 1 an et 12.5 % ont dépassé les 3 ans.

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

- Participation au Forum 2022 du CNDPF les 29 et 30 septembre à Paris et en inter-régions à Nancy.
- Réponse à la consultation en ligne du CESE sur le thème « Quel avenir pour les métiers du social ? ».
- Participation à l'enquête de l'UNAF « MJAGBF – enquête nouvelles familles accompagnées – 2021 ».
- Participation à la journée de l'ODPE des Ardennes du 21 juin 2022.

PERSPECTIVES

- Maintenir la participation aux travaux de groupe inter-régions DPF et CNDPF.
- Dynamiser la mesure AGBF sur le département.



Protection Juridique des Majeurs



PRESENTATION

Le service de Protection Juridique des Majeurs de l'UDAF des Ardennes s'organise autour de deux Pôles d'activités :

- Le Pôle « Domicile » accompagne les personnes résidant à leur domicile, de façon autonome et/ou accompagnée, sur le département ;
- Le Pôle « ESMS » suit les mesures des personnes en situation d'accueil dans les Etablissements et Services Sociaux et Médico-Sociaux (Famille d'Accueil, Foyer Occupationnel, FAM, FESAT, MAS, Foyer Résidence, EHPAD, ...), situés dans les Ardennes et en Wallonie.

Outre les mesures de Sauvegarde de justice, Curatelle et Tutelle, le service administre ponctuellement des mesures « Ad Hoc ».

Une chargée de mission renforce l'équipe d'encadrement. Elle est chargée d'accompagner-conseiller-orienter les délégués mandataires dans la gestion immobilière, dans les situations complexes et parfois critiques.

QUELQUES CHIFFRES

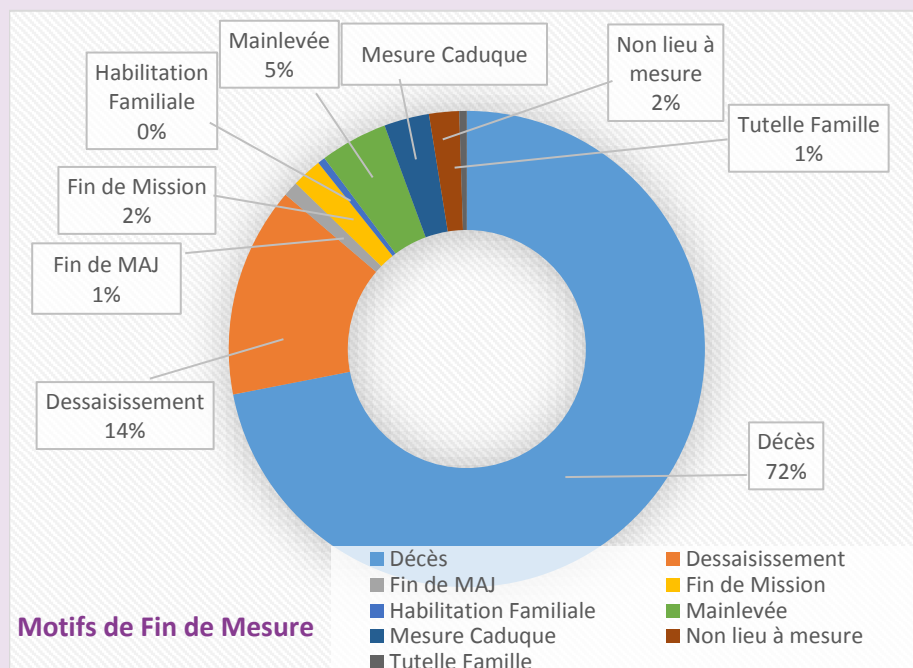
Flux des mesures de protection

Mesures	Au 1/01/2022	Entrées	Sorties	Au 31/12/2022
Curatelle Aménagée 511	1	0	0	1
Curatelle Renforcée	918	68	66	911
Curatelle Ad'Hoc	3	0	0	3
C. aux Biens	6	0	0	6
C. Simple	21	4	4	20
MAJ	7	3	1	6
Présomption d'Absence	1	0	0	1
Sauvegarde de justice	20	23	8	15
Tutelle	1175	74	104	1178
Tutelle Ad'Hoc	5	5	1	9
T. aux Biens	38	2	7	33
TOTAUX	2195	179	191	2183

Répartition moyenne des charges de travail

Unités	Mesures/ETP /Délégué	Mesures/ETP/Assistant	
Unité Personnes Agées	77	137	Pôle ESMS (1018)
Unité Personnes Handicapées	70	122	
Unité Belgique	73	168	
Unité 1	54	137	Pôle Domicile (1165)
Unité 2	54	137	
Unité 3	54	137	

QUELQUES CHIFFRES (suite)



FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

La descente progressive de la charge COVID a permis de retrouver un rythme et des conditions « normalisés ». Les visites aux usagers et les relations avec les partenaires ont pu être renouées.

- 5 personnels administratifs et un délégué ont quitté le service (retraite, reconversion, changement d'orientation).
- 5 personnels administratifs dont un agent d'accueil-standard et un délégué ont été embauchés.

Formation :

- 3 délégués ont terminé et validé la formation CNC ; 4 ont commencé le cycle 2022.
- 5 secrétaires ont validé la formation d'Assistante Tutélaire.
- Participation de 3 cadres à la formation Logement et patrimoine du Majeur Protégé.
- 11 délégués à la Protection Juridique des Majeurs ont prêté serment, le 7 décembre 2022, devant le Président de Tribunal Judiciaire de Charleville Mézières.
- Lancement de la procédure de recrutement de 2 Responsables d'Unité (1 pour l'unité Belgique, 1 pour l'Unité2 Domicile).
- Finalisation et mise en poste du Directeur du service Accompagnement et Protection de la Personne.
- Participation à la consultation UNAF-DGCS en vue de la rédaction d'un référentiel d'intervention pour le métier de MJPM.

PERSPECTIVES

- Mise en place du logiciel métier « Evolution ».
- Appui au recrutement en prévision des absences programmées.
- Renforcement et organisation de l'encadrement en proximité des Unités.
- Réflexion sur la relecture du Projet de service, en lien avec les réformes 2019 et décrets idoines.
- Mise en place d'une commission Ethique et pratiques professionnelles.
- Réflexion sur la redéfinition des espaces de travail.

Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux - ISTF



PRESENTATION

Le service ISTF a pour mission d'informer et de soutenir des personnes appelées à exercer ou exerçant des mesures de protection juridique des majeurs, et également les professionnels ou bénévoles en lien direct ou indirect avec des personnes protégées ou à protéger.

Le service propose et apporte :

- une écoute par un professionnel expérimenté et une réponse sur les droits et devoirs aux personnes concernées et aux professionnels,
- des entretiens et des informations personnalisés,
- des réunions d'informations et d'échanges,
- un soutien technique concret (inventaire des biens, reddition des comptes, aide à la rédaction des requêtes et aux démarches administratives,...).
- la remise de documentation.

QUELQUES CHIFFRES

- 293 familles/proches ont fait appel au Service ISTF et 372 personnes ont pu recevoir une information.
- 28 sollicitations des ESMS (établissements et services sociaux et médico-sociaux).
- 724 demandes ont été traitées : informations générales sur les mesures, inventaire, compte rendu de gestion, gestion financière, rédaction requêtes, logement,....
- Les appels téléphoniques pour les prises de contact sont privilégiés (57%), puis viennent les rendez-vous (27 %) et les messages électroniques (16%).
- 61 % des demandes ont été formulées avant le prononcé de la mesure.
- 39 % des demandes formulées interviennent après le prononcé d'une mesure de protection (tutelle 89 demandes, curatelle 11 demandes, habilitation familiale 15 demandes).

Les mesures principalement concernées par les demandes d'ISTF sont les tutelles (30%). Les demandes formulées à propos des mesures d'habilitation familiale sont en progression par rapport à 2021 (15 demandes contre 1 en 2021). Compte tenu du développement exponentiel de ces mesures, le service ISTF devrait être de plus en plus sollicité dans ce cadre.

En 2022, on observe une augmentation significative du nombre de demandes par téléphone + de 63 % par rapport à 2021 (167 contre 98 en 2021), grâce aux actions de communication réalisées auprès des tribunaux et des partenaires. Les rendez-vous individuels ont également progressés (79 contre 58 en 2021).

FAITS MARQUANTS DE L'ANNEE

Les actions de communication ont été maintenues auprès des partenaires sociaux et des collectivités publiques.

Le service a pu diffuser les nouveaux flyers et les affiches du service. Un travail de conception de documents supports pour les familles et les professionnels a été réalisé (fiches pratiques, Powerpoint).

Des interventions collectives ont été effectuées auprès des partenaires (58 participants ont pu recevoir une information sur les mesures de protection).

PERSPECTIVES

- Renforcer les liens avec les ESMS du champ handicap et des personnes âgées en direction des familles mais aussi pour que le service soit visible pour les équipes, qui pourront relayer l'information et orienter les familles vers le service ISTF.
- Promouvoir des actions de communications dans les médias locaux et / ou dans les forums/salons destinés aux proches aidants et aux associations.
- Diffusion d'informations thématiques via le site Internet.



Répertoire des sigles



AAPH	Association Ardennaise pour la Promotion des Handicapés
ADAPEI	Association départementale des familles et amis de personnes handicapées mentales
ADIL	Agence Départementale d'Information sur le Logement
AEMO	Action Educative en Milieu Ouvert
ALT	Allocation de Logement Temporaire
ANPAEJ	Association Nationale des Points d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
APF	Association des Paralysés de France
CESE	Conseil Economique, Social et Environnemental
CIDFF	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CNC	Certificat National de Compétences
CNDPF	Carrefour National des Délégués aux Prestations Familiales
CSE	Comité Social et Economique
DDETSPP	Direction Départementale de l'Emploi, du Travail, de la Solidarité et de la Protection des Populations
DGCS	Direction Générale de la Cohésion Sociale
DGFIP	Direction Générale des Finances Publiques
DPF	Délégué aux Prestations Familiales
EHPAD	Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes
ESMS	Etablissements et Services Sociaux et Médico-sociaux
FAM	Foyer d'Accueil Médicalisé
FESAT	Foyer d'hébergement des Etablissements et Services d'Aide par le Travail
FSL	Fonds de Solidarité Logement
GEM	Groupe d'Entraide Mutuelle
IRTS	Institut Régional du Travail Social
ISTF	Information et Soutien aux Tuteurs Familiaux
JAF	Juge aux Affaires Familiales
MAJ	Mesure d'Accompagnement Judiciaire
MAS	Maison d'Accueil Spécialisée
MASP	Mesure d'Accompagnement Social Personnalisé
MILO	Mission Locale
MJAGBF	Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial
MJPM	Mesure Judiciaire à la Protection des Majeurs
ODPE	Observatoire Départemental de la Protection de l'Enfance
PAEJ	Point d'Accueil et d'Ecoute Jeunes
PCB	Point Conseil Budget
PJM	Protection Juridique des Majeurs
RPS	Risques psychosociaux
SIAO	Service Intégré d'Accueil et d'Orientation
UDAF	Union Départementale des Associations Familiales
UNAF	Union Nationale des Associations Familiales
UNAFAM	Union Nationale de Familles et Amis de personnes Malades et/ou handicapées psychiques
URAF	Union Régionale des Associations Familiales



Pixabay, Freepik, depositphotos, Udaf 08

Udaf 08

Udaf 08



www.udaf08.com



Tel: 03.24.57.22.77.
38 Bd G. Poirier
CS 80064
08008 Charleville-Mézières Cedex

**Union départementale
des associations familiales
des Ardennes**